

La Sécu, elle est à nous !

[Union syndicale Solidaires](#)



Mais à l'heure actuelle, elle couvre de plus en plus mal les dépenses de santé et très peu la perte d'autonomie.

Or le projet de loi de financement de la sécurité sociale PLFSS 2021 (qui intègre le Ségur de la santé qui n'a pas répondu aux enjeux et n'est pas à la hauteur des attentes du personnel), ne compense pas les années de réduction des dépenses de santé, mais au contraire les poursuit. Alors que les dépenses de santé hors crise sanitaire progressent de toute façon de 6 % en 2020, le PLFSS 2021 comme les précédents ne prévoit pas d'assurer un financement à la hauteur des besoins, mais décide comme chaque année un volet d'économies : pas moins de 4 Md € de coupes budgétaires sont ainsi décidées !

Quant à la perte d'autonomie : Solidaires est plus que réservée quant à la **création de la 5^e branche, actée dans le PLFSS**, pour couvrir ce risque. Le gouvernement recherche ce cadre pour faire financer la perte d'autonomie par les retraité-es et aux salarié-es eux-mêmes via l'augmentation de la CSG et de la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie), et par des propositions hétéroclites diverses ayant le même but : ponctionner la branche Famille, mettre en place une 2^e journée de solidarité, rendre imposables ou augmenter les impôts des retraité-es, etc., etc. Pire, le gouvernement cherche même à spolier les bénéficiaires de l'aide à la dépendance (APA) et de l'allocation handicap (AAH) en durcissant les critères d'attribution pour en réduire le nombre et donc réduire la dépense, comme il l'a fait précédemment contre les chômeurs à l'encontre desquels ont été introduits des critères générant leur radiation. Mais bien sûr, hors de question pour le gouvernement libéral de Macron de faire payer les employeurs en stoppant les exonérations de cotisations sociales et en procédant à leur augmentation.

Pour Solidaires, ce n'est pas aux salarié-es et retraité-es de payer la crise COVID! **Pour Solidaires, le financement total de la sécu par les cotisations sociales** en commençant par le rétablissement de la part patronale doit être rétabli : les cotisations sociales sont la part de salaire socialisé des travailleurs. Le gouvernement cherche à transférer le financement de la sécurité sociale sur les salarié-es et retraité-es eux-mêmes (CSG, ...) sans remettre en cause les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises, exonérations qui ne sont plus intégralement compensées par l'État.

Il faut une politique de l'emploi déterminée, la revalorisation des salaires, la fin des exonérations de cotisations sociales, leur augmentation, notamment la part patronale, et l'élargissement de leur assiette par une cotisation sociale assise sur les dividendes pour reprendre notre dû dans la poche des actionnaires. **Nous voulons une protection sociale solidaire, et cela passe par une meilleure répartition capital/travail.**

Pour Solidaires, il faut aussi réinventer une nouvelle démocratie sanitaire et sociale

Nous ne pouvons pas laisser la politique de santé publique se faire laminer tous les ans à l'Assemblée nationale par la loi de financement de la sécurité sociale. La population doit avoir son mot à dire sur la définition des droits et besoins, sur les choix à faire, l'élaboration et le suivi des projets, cela est vrai en matière de santé, pour la situation des EHPAD, pour la sécurité sociale dans son ensemble. Il faut une nouvelle démocratie sanitaire et sociale, en associant usager-es, travailleurs/ses des secteurs concernés et élu-es dans les instances décisionnelles et à tous les niveaux de décision.

La question de la protection sociale participe à un choix de société fondé sur les solidarités, une autre répartition des richesses. Pour la protection sociale des salarié-es, Solidaires défend un statut permanent du salarié, fondé sur la continuité des droits sociaux entre deux emplois.